

## Fiche n°2 : CENTRE D'HEBERGEMENT SPECIALISE COVID19 ERNEST CHEREAU

Le Centre d'hébergement et de soins département COVID19 est situé **16 rue Ernest Chéreau à Rennes**. Il est réservé à l'accueil de personnes SDF malades **et diagnostiquées COVID19** sans possibilité de confinement et ne relevant pas d'une hospitalisation.

Le Centre a une capacité maximum de 20 personnes.

La prise en charge assurée par l'Association Saint Benoit Labre comprend l'accueil, l'hébergement et la restauration et la sécurité des personnes.

 **Les soins** aux personnes accueillies sont assurés au Centre Chéreau par des professionnels de santé du **Réseau Louis Guilloux** et de la Protection Civile.

### **CRITERES D'ADMISSION**

Être **Sans Domicile Fixe**, ou hébergé dans une structure collective ne disposant pas d'espace dédié au confinement

Être **malade et diagnostiqué COVID19**

**Accepter le confinement** en chambre du Centre (demeurer dans la chambre durant 14 jours avec conditions de sortie conformes aux règles en vigueur)

### **MODALITES D'ADMISSION**

#### **1) Demande d'admission**

**Appeler le réseau Louis Guilloux au 02 99 32 47 36** (Dr Molina) et préciser la situation sociale et médicale de la personne : confirmer l'absence d'hébergement ou l'impossibilité de confinement dans la structure d'accueil et préciser les symptômes.

**+ adresser une demande d'admission par mail :**

-à la directrice du Centre : [dominique.djuricic@saint-benoit-labre.fr](mailto:dominique.djuricic@saint-benoit-labre.fr)

-au Dr Molina ou au Réseau Louis Guilloux : [cmlg@telesantebretagne.org](mailto:cmlg@telesantebretagne.org) (éléments médicaux à transmettre par messagerie sécurisée)

#### **2) Confirmation de l'admission**

➤ Si la personne a déjà passé le test et qu'elle est atteinte du COVID19, son admission au Centre Chéreau sera confirmée.

➤ Si la personne n'a pas passé le test et qu'il est justifié médicalement, un RV lui sera proposé pour réaliser ce dépistage (ou Centre Médical Louis Guilloux ou sur site). Dans l'attente de la réalisation du test ou des résultats, un hébergement transitoire pourra lui être proposé Centre St Martin (aile dédiée).

### **TRANSPORT Acheminement et sortie du Centre**

**1) vers le centre :** le transport est assuré, sur prescription médicale, par les entreprises de transports sanitaires privés qui ont été informées par l'ARS de cette disposition.

**2) en sortie du centre :** la personne bénéficie des modalités de transport de droit commun.